

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1925

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE 5 BIS AA

À l'alinéa 4, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.